

# En pratique !

## Zéro plastique

Epernay Agglo Champagne vous remet :

Un bio-seau



Des sacs biodégradables



Réapprovisionnement  
annuel en mairie

Pour préserver la  
qualité du compost qui  
sera produit, n'utilisez  
**que les sacs  
biodégradables  
fournis** et ne déposez  
**jamais de plastique,  
de métaux ou tout  
autre déchet** dans les  
bacs marron.



# Le Guide du tri des biodéchets

1

Vous triez les biodéchets dans  
votre cuisine en utilisant les  
sacs biodégradables  
et le bio-seau.



2

Vous déposez les sacs  
biodégradables fermés  
dans le bac marron.



3

Les bacs marron sont collectés  
chaque semaine et les biodéchets  
acheminés à La Veuve (Syvalom\*).



4

Les biodéchets sont compostés. Le compostage  
prend environ **3 mois et demi**. Le compost est  
ensuite utilisé par les agriculteurs pour  
amender la terre.



Pensez à laver régulièrement  
votre bac marron.



Il faut rendre à la terre



ce qui est à la Terre

Une question ?

Le Service Prévention et Gestion des déchets  
est là pour y répondre.

Contactez nos agents

au **03 26 56 47 15**

ou [infodechets@epernay-agglo.fr](mailto:infodechets@epernay-agglo.fr)

\*Syvalom : Syndicat de Valorisation des ordures ménagères de la Marne  
[www.syvalom.fr](http://www.syvalom.fr)



## Qu'est-ce que les biodéchets ?

Tout ce qui est composé à 100% de matière organique. Triés, au lieu d'être incinérés, ils seront rendus à la terre après avoir été compostés.

## La collecte des biodéchets

Seuls les biodéchets alimentaires doivent être déposés dans le bac marron



Les déchets de jardin ne doivent pas y être déposés.

## Le tri des biodéchets pour tous

En pavillon ou habitation collective, avec les nouveaux bacs marron, chacun peut trier ses biodéchets alimentaires et faire un geste pour la planète

## Un moyen simple et facile d'alléger la poubelle grise

Il reste 30% de biodéchets dans notre poubelle grise ! Le tri des biodéchets est le moyen le plus efficace pour réduire notre quantité d'ordures ménagères.

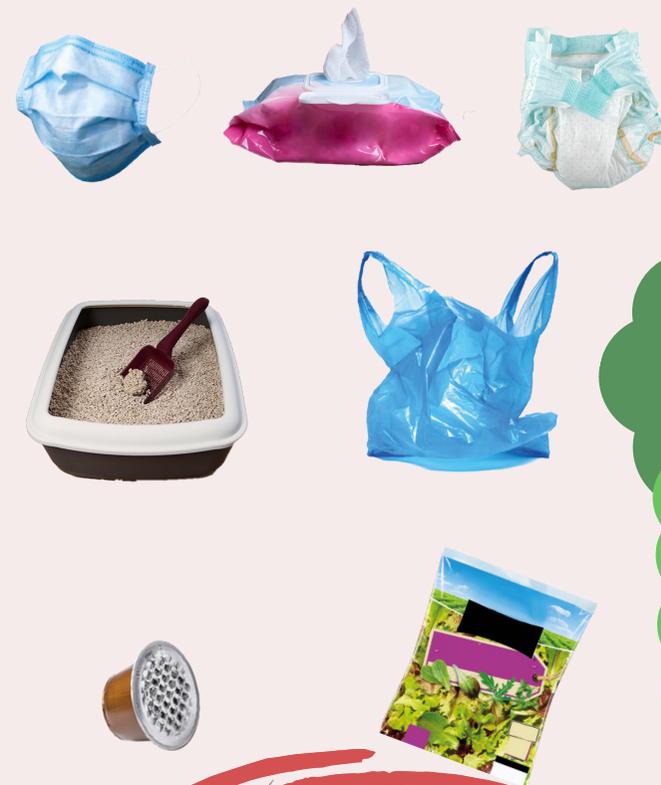
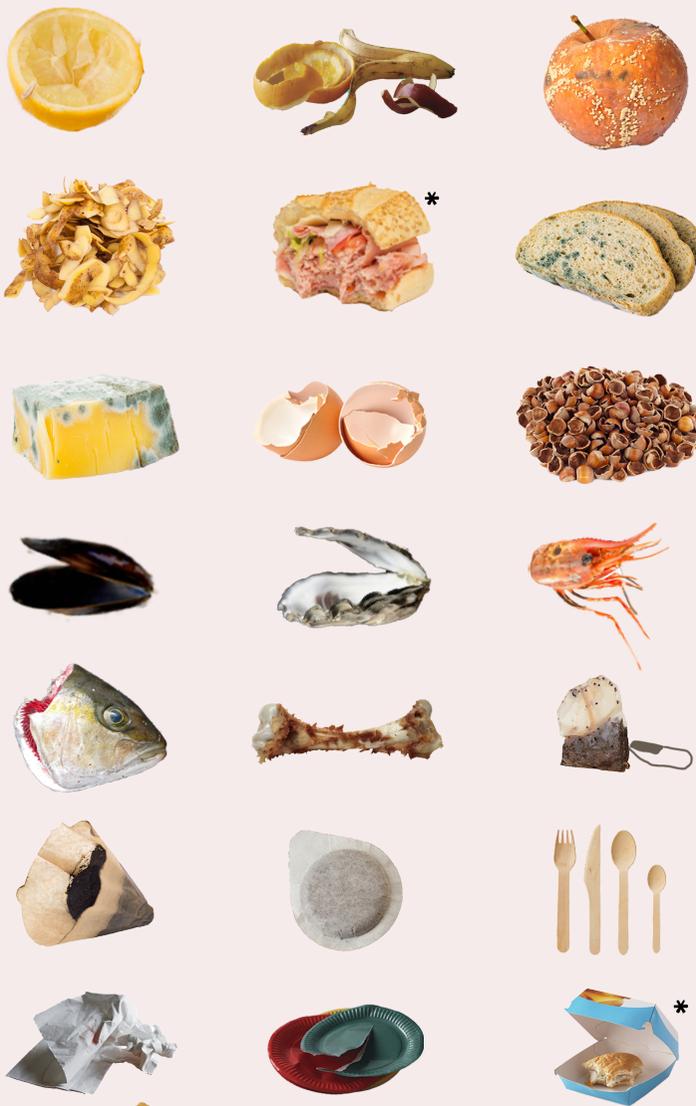


**-30%**  
du poids

# ✓ Déchets autorisés : ✗ Déchets interdits :

épluchures, restes de repas, coquilles, marc de café, essuie-tout, croûtes de fromage, restes de viande, de poissons et de crustacés...

sacs en plastique, aliments emballés, litière...



Les végétaux peuvent être traités sur place (compostage, mulching, broyage) ou, à défaut, à déposer en déchèteries

\*Limiter le gaspillage alimentaire

